SYSTÈME DE MANAGEMENT HYGIÈNE • SÉCURITÉ • ENVIRONNEMENT

PLAN HSE OPÉRATIONNEL GROUPE

Transport Routier National & International • Logistique & Entreposage Multi-Sites

Entreprise :	[Raison Sociale de l'Entreprise]	**Code Document :**	HSE-PLN-INT-2026-V1
Périmètre :	19 Dépôts (5 Pays Européens)	**Date d'application :**	Novembre 2026
Rédacteur :	Responsable QHSE Groupe	**Approbation :**	Direction Générale / Exploitation

200	400	19	5
VÉHICULES POIDS LOURDS	CONDUCTEURS & CARISTES	DÉPÔTS LOGISTIQUES	PAYS D'IMPLANTATION

1. Objet, Périmètre Multi-Sites et Implantation Européenne

Le présent Plan HSE définit les règles opérationnelles, les dispositifs de prévention et les responsabilités destinés à maîtriser les risques professionnels et environnementaux sur l'ensemble des activités de transport routier et d'entreposage du Groupe.

Pays	Dépôts	Référentiel Réglementaire Principal	Spécificités Opérationnelles
France	12 dépôts	Code du travail (DUERP, Protocole sécurité R.4515-4), VGP engins/hayons.	Hub principal, transit national/ international, maintenance flotte, quais cross-dock.
Italie	3 dépôts	Décret Législatif D.Lgs. 81/08 (DVR, DUVRI), normes routières italiennes.	Flux transalpins, gestion des températures extrêmes et zones ZTL/ tunnels.
Suisse	2 dépôts	LAA / OPA, directives CFST & SUVA, RPLP, restrictions circulation nocturne.	Passage en douane, transit alpin, exigences strictes d'arrimage et de bruit.
Allemagne	1 dépôt	ArbSchG, prescriptions DGUV (Vorschrift 70 véhicules, VDI 2700 arrimage).	Contrôles BAG/BALM rigoureux sur l'arrimage et les temps de conduite.
Angleterre (UK)	1 dépôt	Health and Safety at Work Act 1974 (HSE UK), LOLER / PUWER, règles DVSA.	Conduite à gauche, formalités douanières post-Brexit, angles morts DVS (Londres).

Principe de conformité internationale

Chaque dépôt applique la réglementation nationale du pays d'implantation ainsi que les standards minimums du Groupe (le standard le plus exigeant prévaut systématiquement).

2. Organisation et Responsabilités HSE

- **Direction Générale :** Valide la politique HSE annuelle, alloue les budgets (renouvellement EPI, équipements d'aide à la manutention, télématique) et préside la revue de direction HSE semestrielle.
- **Responsable QHSE Groupe & Référents Pays :** Pilotent les audits inter-dépôts, consolident les indicateurs d'accidents, harmonisent les protocoles de sécurité et assurent la veille réglementaire européenne.
- **Directeurs de Dépôt & Chefs d'Exploitation :** Garantissent le respect strict du Règlement (CE) n° 561/2006 (temps de conduite et de repos), vérifient la présence des protocoles de sécurité clients et animent les quarts d'heure sécurité.
- **Responsables Parc & Atelier :** Assurent le suivi préventif des 200 véhicules (contrôles techniques, tachygraphes, pneumatiques) et des Vérifications Générales Périodiques (VGP) des chariots élévateurs, hayons et portes sectionnelles.
- **Conducteurs (PL/SPL) & Caristes (400 collaborateurs) :** Réalisent le contrôle visuel avant prise de poste, appliquent les consignes de circulation et d'arrimage, portent leurs EPI et déclarent immédiatement tout incident ou quasi-accident.

3. Évaluation et Maîtrise des Risques Métiers

Zone / Activité	Risques Majeurs Identifiés	Mesures de Prévention Obligatoires
Conduite Routière Internationale (200 camions)	Collision, fatigue/somnolence, angles morts (piétons/ cyclistes), conduite hivernale/ alpine, conduite à gauche (UK).	• Respect strict des temps de conduite/repos et coupures programmées. • Télématique embarquée (alerte fatigue, éco-conduite) et interdiction absolue du téléphone tenu en main. • Signalétique angles morts (France/UK), caméras/radars latéraux et équipements hiver obligatoires (chaînes, pneus 3PMSF). • Briefing spécifique avant traversée Manche / tunnels alpins.
Quais & Manœuvres (19 dépôts & clients)	Écrasement lors des marches arrière, départ intempestif du camion à quai, chute depuis le quai ou le hayon.	• **Protocole de sécurité chargement/déchargement** signé avant toute opération. • Calage systématique des roues (cales de roue ou bloque-roues asservis) et consignation des clés en bureau de quai. • Guidage obligatoire lors des manœuvres sans visibilité ; interdiction formelle de sauter d'un quai ou d'un plateau.
Entrepôts & Caristes (Manutention)	Heurt piéton / chariot élévateur, chute de palettes en hauteur, renversement d'engin, charge batterie.	• Plan de circulation marqué au sol séparant flux piétons (passerelles/barrières) et engins ; vitesse limitée à **10 km/h** en intérieur et **15 km/h** sur cour. • Chariots équipés de feux BlueSpot, limiteurs de vitesse et contrôle d'accès par badge (habilitations vérifiées). • Inspection annuelle des palettiers (racks) et locaux de charge ventilés avec douche oculaire.
Chargement & Arrimage	Déport ou chute de charge en virage/freinage, rupture de sangle, ouverture des portes arrière.	• Répartition équilibrée des masses à l'essieu. • Arrimage conforme aux normes **EN 12195** et **VDI 2700** (sangles homologuées contrôlées, barres de blocage, tapis antiglisse). • Vérification du verrouillage des portes et bâches avant départ.
Manutention Manuelle & Ergonomie	Troubles musculo-squelettiques (TMS), lombalgies, écrasement des pieds ou des mains.	• Dotation en transpalettes électriques embarqués dans les porteurs/ semi-remorques. • Formation gestes et postures pour les 400 conducteurs et caristes. • Port obligatoire des gants de manutention et chaussures de sécurité S3.

4. Habilitations, Formations et Équipements (EPI / EPC)

4.1 Suivi Centralisé des Habilitations (400 Conducteurs & Caristes)

- **Conducteurs :** Validité des permis C / CE, FIMO / FCO (Carte de Qualification Conducteur), visite médicale d'aptitude à jour, attestation ADR (si transport de marchandises dangereuses) et passeport / documents douaniers UK-Suisse.
- **Caristes :** Détention du CACES (R489 en France) ou certificat de conduite équivalent reconnu dans le pays du dépôt (SUVA en Suisse, DGUV en Allemagne, RTITB/ITSSAR au Royaume-Uni) + autorisation de conduite interne signée par le Directeur de dépôt.

4.2 Dotation Individuelle et Équipements Véhicules

- **Pack EPI Collaborateur (renouvelé sur simple demande en cas d'usure) :** Chaussures de sécurité norme EN ISO 20345 S3, vêtement haute visibilité classe 2 minimum (gilet ou veste), gants anti-coupure/manutention, lampe frontale, casque avec jugulaire (pour accès sites industriels/BTP), protection grand froid (zones alpines/entrepôts frais).
- **Dotation Sécurité par Camion (200 véhicules) :** 2 cales de roue homologuées, kit d'arrimage complet (sangles, cornières, tapis antiglisse), extincteurs vérifiés (cabine + remorque), trousse de premiers secours, kit anti-pollution (feuilles absorbantes, sac de récupération), gilet et triangles de présignalisation.

5. Volet Environnemental et Décarbonation

- **Maîtrise de la consommation et des émissions CO_2 :** Suivi mensuel par véhicule via la télématique, formation continue à l'éco-conduite pour les conducteurs, coupure automatique du moteur au ralenti (> 3 min) et contrôle mensuel de la pression des pneumatiques.
- **Prévention des pollutions accidentelles :** Présence de kits absorbants dans chaque camion et sur chaque aire de dépotage/lavage ; bacs de rétention obligatoires sous tout stockage d'huiles, AdBlue, liquides de refroidissement et batteries dans les 19 dépôts.
- **Gestion et traçabilité des déchets :** Tri sélectif dans tous les entrepôts (films plastiques, cartons, bois/palettes) et enlèvement par prestataires agréés des déchets dangereux (huiles usagées, filtres, pneus, batteries) avec bordereaux de suivi.

6. Gestion des Situations d'Urgence et Pilotage HSE

6.1 Procédure d'Urgence (Route et Dépôt)

- **1. Protéger :** Activer les feux de détresse, revêtir le gilet haute visibilité avant de descendre du véhicule, baliser la zone (triangle à 30 m minimum, évacuation du dépôt en cas d'alarme incendie vers le point de rassemblement).
- **2. Alerter :** Appeler le numéro d'urgence européen **112** (ou 999 au Royaume-Uni) en précisant la localisation exacte (autoroute, PR, sens, ville), la nature de l'événement et le nombre de blessés, puis prévenir l'astreinte Exploitation Groupe (24h/24).
- **3. Secourir & Contenir :** Porter assistance sans s'exposer (Sauveteurs Secouristes du Travail identifiés dans chaque dépôt) ; en cas de fuite de carburant/fluide, déployer immédiatement le kit anti-pollution avant toute atteinte aux réseaux d'eaux pluviales.

6.2 Indicateurs de Performance et Animation Terrain

Indicateur / Action de Pilotage	Fréquence	Objectif Cible Groupe	Responsable
Taux de Fréquence (TF) et de Gravité (TG) des AT	Mensuelle	Baisse de 15 % / an	QHSE Groupe

Indicateur / Action de Pilotage	Fréquence	Objectif Cible Groupe	Responsable
Sinistralité routière responsable (200 camions)	Mensuelle	< 0,35 sinistre / véhicule / an	Exploitation / Parc
Quarts d'heure sécurité (causeries terrain)	Mensuelle (par dépôt)	100 % des équipes touchées	Directeurs de dépôt
Audits HSE croisés inter-dépôts (19 sites)	Annuelle (1/site/an)	Score conformité > 85 %	QHSE Groupe
Remontée de situations dangereuses / quasi-accidents	Continue	Min. 2 remontées / dépôt / mois	Tous collaborateurs

Visa Direction Générale	Visa Responsable QHSE Groupe	Visa Directeur d'Exploitation
Nom / Date / Signature :	Nom / Date / Signature :	Nom / Date / Signature :